

Brevet Unitaire / Juridiction Unifiée du Brevet

Mieux comprendre les avantages & inconconvénients

LAURENT & CHARRAS

CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
INDUSTRIAL PROPERTY ATTORNEYS



LE BREVET UNITAIRE

Le lancement du Brevet Unitaire (BU) est prévu pour juin 2023.

Le BU devient une option lors de la délivrance du Brevet Européen (EP), avec l'accord de tous les titulaires.



TITRE UNIQUE

Le BU couvre 17 États de l'Union Européenne (UE) à ce jour et 25 voire 27 États à terme.

CONTENTIEUX

Le BU est automatiquement soumis à la Juridiction Unifiée des Brevets (JUB)
voir page suivante

* Comparateur de coûts disponible sur demande

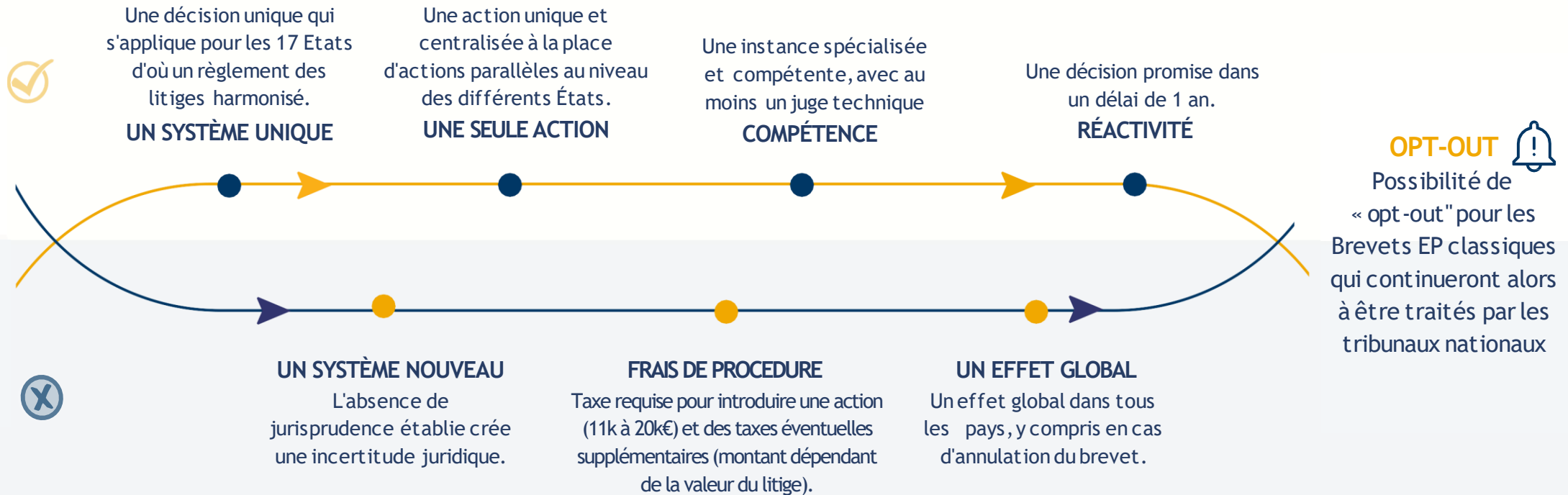
LA JURIDICTION UNIFIÉE DU BREVET

A la même date (juin 2023), la Juridiction Unifiée du Brevet (JUB) deviendra compétente pour traiter des affaires de contrefaçon et de validité, à la fois des Brevets Unitaires (BU) et des Brevets Européens (EP) classiques.



JURIDICTION UNIQUE

Pour 17 Etats de l'Union Européenne (UE) à ce jour et 25, voire 27 Etats à terme.



POSSIBILITÉ DE « OPT-OUT » pour les Brevets Européens classiques, une procédure de dérogation :

* Réversible (une fois)

* Nécessitant l'accord de tous les titulaires

* Non disponible si une action a déjà été introduite devant la JUB

* Valable uniquement pendant la phase transitoire (7 ou 14 ans).

Il est fortement conseillé de demander l'opt-out au cours des 3 mois qui précèdent l'entrée en vigueur de la JUB (à partir de mars 2023).

La JUB sera l'unique système à partir de 2030 (ou 2037).

LAURENT & CHARRAS

CONSEILS EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
INDUSTRIAL PROPERTY ATTORNEYS

Vous avez des questions ?

Contactez notre équipe dès aujourd'hui.
Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner.

Numéro de téléphone

+33 (0)4 78 33 16 60

Adresse e-mail

brevet.unitaire@laurentcharras.com

Site Web

www.laurentcharras.com